

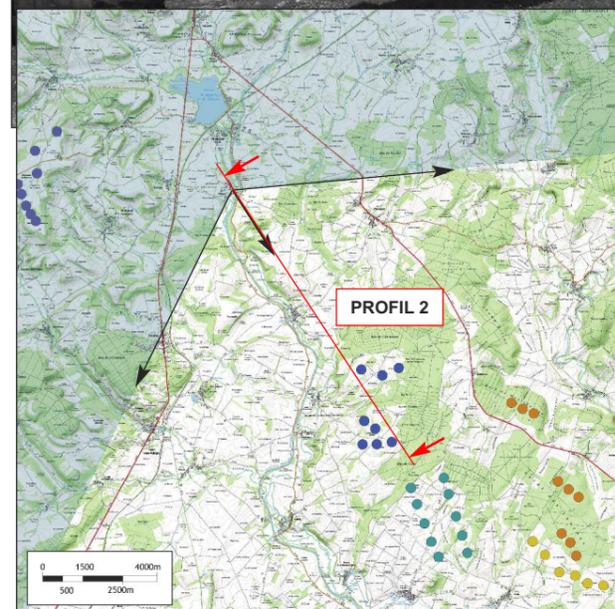
PERCEPTION VERS LE PARC ÉOLIEN DEPUIS LE CHÂTEAU DE PIEPAPE



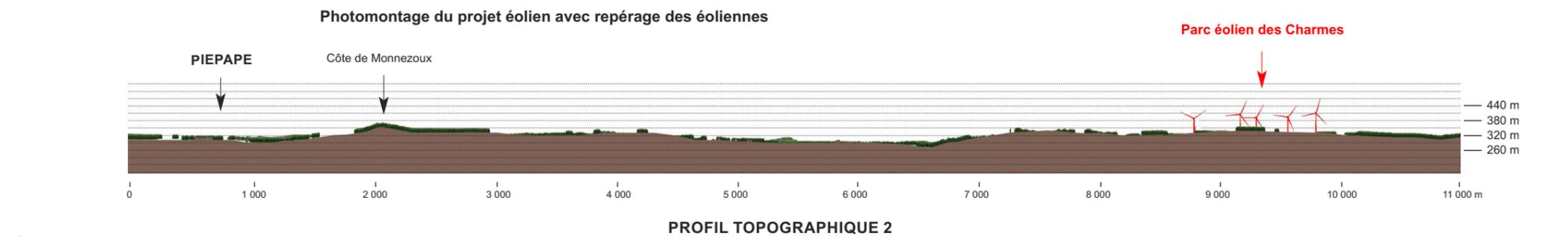
Photomontage du projet éolien



Photomontage du projet éolien avec repérage des éoliennes



Carte de repérage du photomontage et du profil topographique



- PROJET : PARC ÉOLIEN "TOLE DES CHARMES"
- VAL DE VONGEARNE EST
- LES ECOULOTTES
- LANGRES SUD
- GRANS
- LES SOURCES DU NOSTRAL
- PERCEY LE GRAND
- LES TROIS PROVINCES
- PLATEAU DE LANGRES
- ENTRE TILLE ET VENCELLE

La prise de vue a été réalisée depuis le château de Piepape, dans le village de Villegusien-le-Lac.
 L'observateur est situé à proximité de l'entrée du château de Piepape.
 L'éolienne la plus proche est implantée à 6 600 mètres (eol E7) et l'éolienne la plus éloignée est implantée à 8 900 mètres (eol E4) de l'observateur.
 Les éoliennes du projet des Charmes ne sont pas visibles depuis le château de Piepape.
 La configuration du relief, la présence de la végétation forestière sur les plateaux et la distance d'implantation entre l'observateur et le projet éolien sont autant d'éléments qui limitent l'impact visuel des éoliennes. Il n'y a aucune contrainte relative à l'impact du projet éolien des Charmes par rapport au château de Piepape.

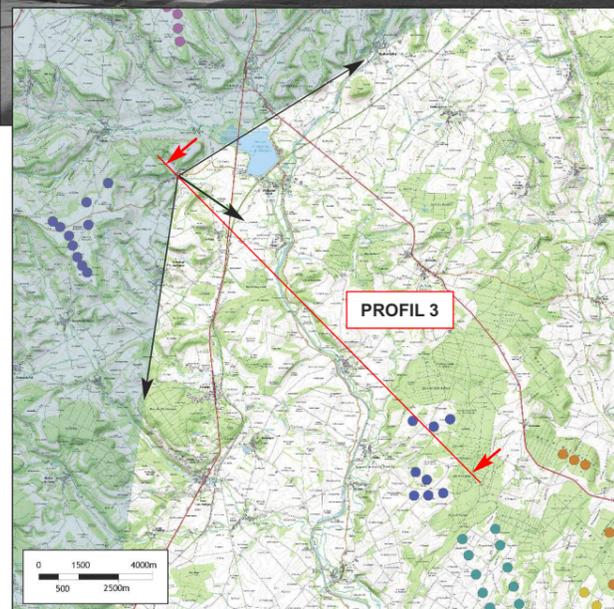
PERCEPTION VERS LE PARC ÉOLIEN DEPUIS LE CHÂTEAU DE PRANGÉY



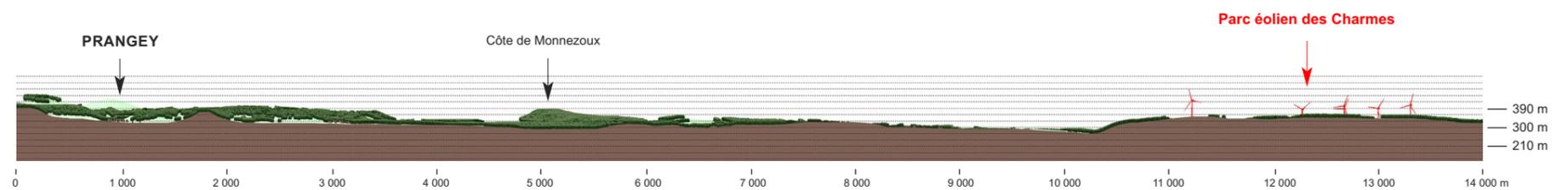
Photomontage du projet éolien



Photomontage du projet éolien avec repérage des éoliennes



Carte de repérage du photomontage et du profil topographique



PROFIL TOPOGRAPHIQUE 3

La prise de vue a été réalisée depuis le château de Prangéy, dans le village de Villegusien-le-Lac. L'observateur est situé devant le château de Prangéy. L'éolienne la plus proche est implantée à 10 000 mètres (eol E7) et l'éolienne la plus éloignée est implantée à 12 400 mètres (eol E4) de l'observateur.

Les éoliennes du projet des Charmes ne sont pas visibles depuis les abords du château de Prangéy. Le front bâti du village fait office d'écran visuel. La configuration du relief, la présence de la végétation forestière sur les plateaux (ex : Côte de Monnezoux) et la distance d'implantation entre l'observateur et le projet éolien sont autant d'éléments qui limitent l'impact visuel des éoliennes. Il n'y a aucune contrainte relative à l'impact du projet éolien des Charmes par rapport au château de Prangéy.

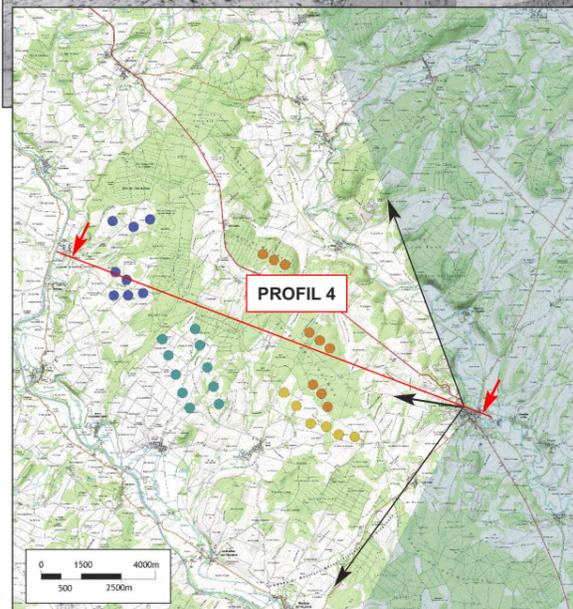
PERCEPTION VERS LE PARC ÉOLIEN DEPUIS LE CHÂTEAU DE CHAMPLITTE



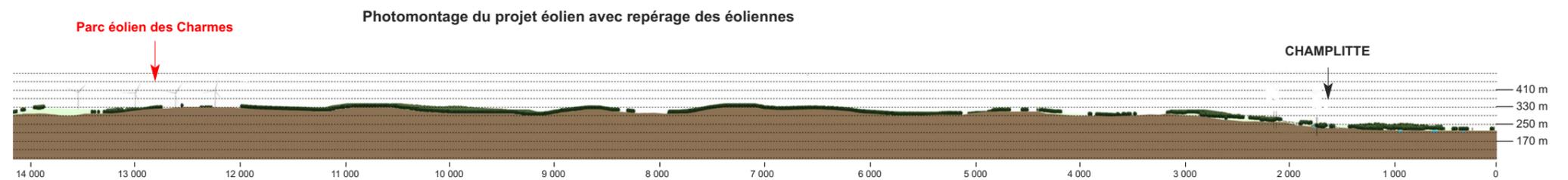
Photomontage du projet éolien



Photomontage du projet éolien avec repérage des éoliennes



Carte de repérage du photomontage et du profil topographique



PROFIL TOPOGRAPHIQUE 4

La prise de vue a été réalisée depuis le château de Champlitte. L'éolienne la plus proche est implantée à 10 200 mètres (eol E4) et l'éolienne la plus éloignée est implantée à 11 900 mètres (eol E7) de l'observateur.

La ville de Champlitte et sa conurbation forment le secteur urbanisé le plus important du territoire d'étude. L'ensemble des espaces bâtis sont implantés en bordure de la vallée du Salon, en contrebas des espaces de plateaux (l'altitude moyenne de Champlitte est de 225 mètres et l'altitude moyenne du projet éolien varie de 305 à 350 m). L'impact visuel du projet éolien est en relation avec les caractéristiques territoriales et paysagères et la distance de perception. Le projet éolien des Charmes est totalement masqué par les variations du relief et par la présence des massifs forestiers implantés sur les coteaux bordant la vallée du Salon.

La ville de Champlitte possède un patrimoine culturel important (ex : château, église, couvent, anciens remparts...). L'ensemble de ces éléments confère à la ville une sensibilité particulière. L'impact visuel du projet éolien depuis la ville est fortement atténué par les ondulations du relief et la présence des massifs forestiers implantés sur les plateaux. Le centre-ville de Champlitte est exempt de toute relation visuelle avec le projet éolien des Charmes.

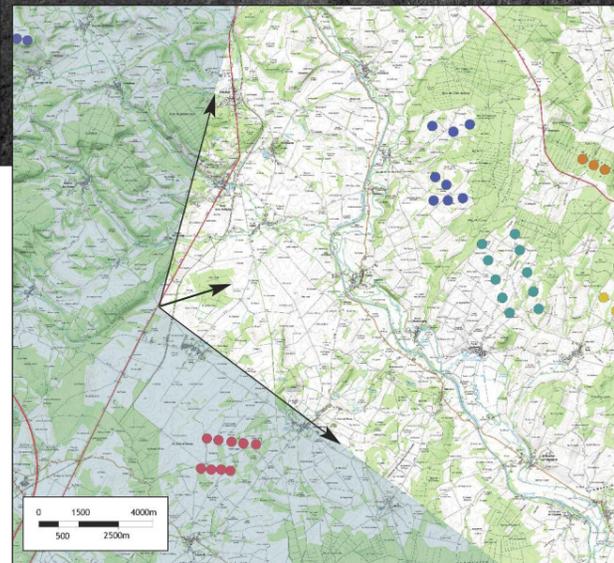
PERCEPTION VERS LE PARC ÉOLIEN DEPUIS LA RD974, À LA FERME DE LA COMBE DU PUIITS



Photomontage du projet éolien



Photomontage du projet éolien avec repérage des éoliennes



Carte de repérage du photomontage et du profil topographique

La prise de vue a été réalisée depuis la RD974, au niveau de la côte d'Occey, à proximité de la ferme de la Combe du Puits. L'éolienne la plus proche est implantée à 8 700 mètres (eol E2) et l'éolienne la plus éloignée est implantée à 10 500 mètres (eol E9) de l'observateur.

Les éoliennes du projet des Charmes sont perceptibles, néanmoins on constate que les massifs forestiers font office de "support d'implantation" aux éoliennes. L'impact du projet des Charmes est relativement faible, de plus la régularité de leur hauteur favorise leur insertion paysagère.

Covisibilité :

On constate que la butte de Montsaigeon est visible. Elle se détache légèrement sur l'horizon. La hauteur des éoliennes projetées est cohérente vis-à-vis de la butte de Montsaigeon, il n'y a pas de risque de surplomb ou d'encercllement de la butte par les éoliennes.

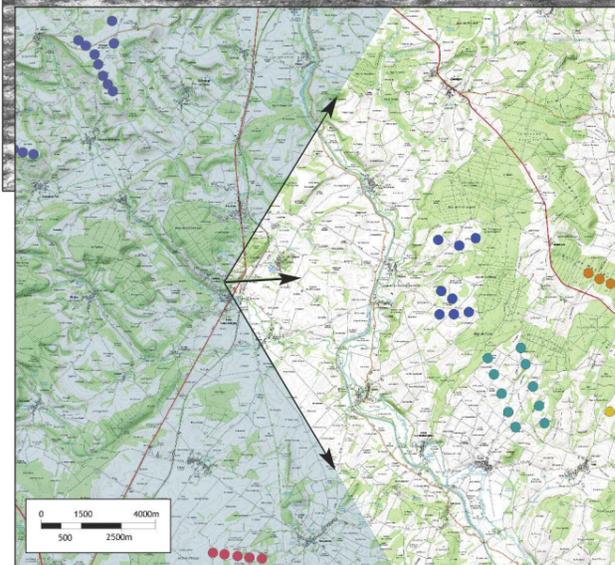
PERCEPTION VERS LE PARC ÉOLIEN DEPUIS LA TABLE D'ORIENTATION D'AUBIGNY-SUR-BADIN



Photomontage du projet éolien



Photomontage du projet éolien avec repérage des éoliennes



Carte de repérage du photomontage et du profil topographique

La prise de vue a été réalisée depuis le belvédère d'Aubigny-sur-Badin.
 L'observateur est situé devant la table d'orientation.
 L'éolienne la plus proche est implantée à 6 500 mètres (eol E5) et l'éolienne la plus éloignée est implantée à 7 500 mètres (eol E9) de l'observateur.

Les points de vue depuis le belvédère d'Aubigny sont lointains et panoramiques. Les éoliennes se détachent sur l'horizon.
 On constate que l'impact visuel du projet des Charmes et du parc des Trois Provinces est en cohérence avec l'horizontalité du paysage.
 L'impact le plus prégnant concerne le parc de Percy-le-Grand, de par leur hauteur les éoliennes se détachent fortement sur l'horizon.

Il est impossible de masquer des éoliennes, seule une logique d'implantation et de répartition adaptée au territoire d'accueil permet de créer une "insertion paysagère réussie".

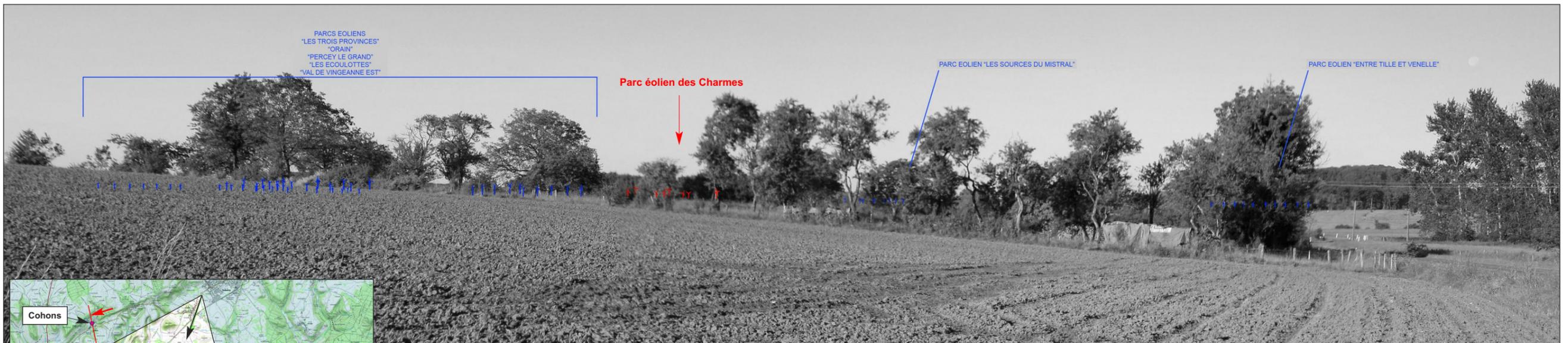
Covisibilité :

La Butte de Montsaugeon est visible, on constate que la hauteur des éoliennes est en cohérence avec le dénivelé de la butte. Il n'y a pas de risque de surplomb de la butte par les éoliennes.

PERCEPTION VERS LE PARC ÉOLIEN DEPUIS LA RD17, À LA SORTIE OUEST DE LA VILLE DE CHALINDREY
 (le profil permet de rendre compte de l'impact du projet vis-à-vis du château de Sillières à Cohons)



Photomontage du projet éolien

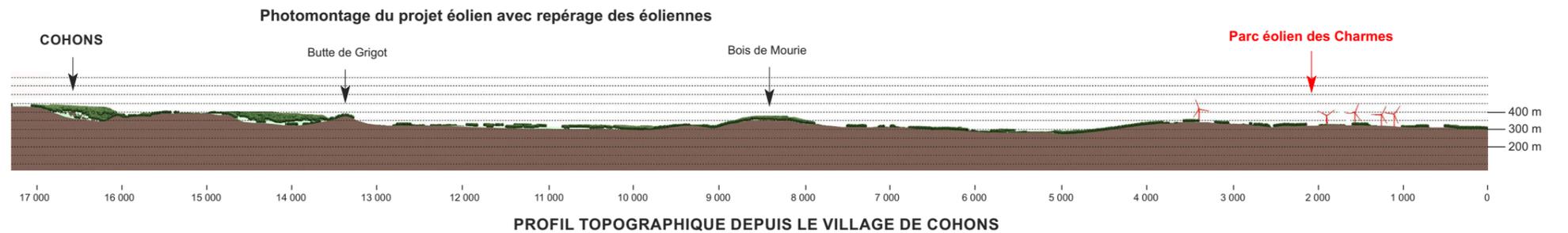
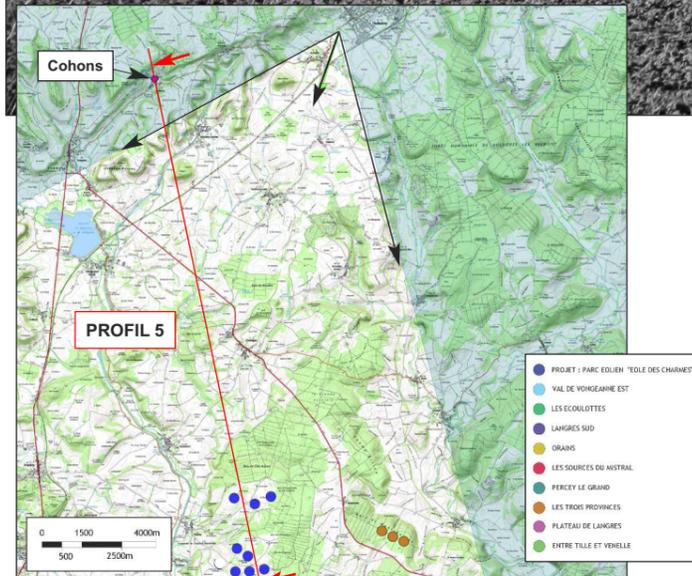


Parc éolien des Charmes

PARC ÉOLIEN "LES SOURCES DU MISTRAL"

PARC ÉOLIEN "ENTRE TILLE ET VENELLE"

PARCS ÉOLIENS
 "LES TROIS PROVINCES"
 "ORAIN"
 "PERCEY LE GRAND"
 "LES ESCOULOTTES"
 "VAL DE VINGEANNE EST"



La prise de vue a été réalisée depuis la RD17, à la sortie Ouest de la ville de Chalindrey.
 L'éolienne la plus proche est implantée à 14 600 mètres (eol E9) et l'éolienne la plus éloignée est implantée à 17 000 mètres (eol E2) de l'observateur.

Le photomontage ne correspond pas exactement au profil topo du village de Cohons, cependant il permet de rendre compte de l'impact du projet des Charmes depuis la partie Nord du territoire.
 Le projet éolien est totalement masqué par les plateaux boisés, on constate que les éoliennes projetées ne sont pas visible, de plus le village de Cohons est situé en contrebas dans la vallée du Vallinot.
 La proximité des coteaux et des massifs forestiers masquent les points de vue vers le projet éolien des Charmes depuis le village de Cohons

Covisibilité : Le parc éolien des Charmes ne sera pas visible depuis le château de Sillières à Cohons. Ils sont totalement masquer par la végétation forestière et les ondulations du plateau.

Carte de repérage du photomontage et du profil topographique

RAPPEL DE LA STRATÉGIE D'IMPLANTATION

A l'échelle du site d'implantation du projet éolien, la logique d'implantation du projet éolien Eole des Charmes se caractérise par l'implantation de 8 éoliennes réparties en 2 secteurs Nord (3 éoliennes) et Sud (5 éoliennes).

Les éoliennes sont disposées en fonction de la répartition des zones sommitales du plateau central, suivant l'orientation majeure du territoire (Nord/Sud).

Elles sont implantées avec un recul par rapport aux bords du plateau central (*ligne de crête*), de manière à atténuer au maximum le risque de surplomb des machines par rapport à la vallée de la Vingeanne et aux espaces urbanisés du village de Choilley-Dardenay.

Ce recul permet également d'éloigner les éoliennes des zones urbanisées du village de Choilley-Dardenay.

La sobriété de ce concept d'implantation au sein de ce paysage rural de plateaux forestiers, ponctués de clairières agricoles, tend à créer le lien entre les éoliennes et le territoire d'accueil, afin de favoriser l'insertion paysagère du projet éolien Eole des Charmes.

Ce concept d'implantation répond aux souhaits du porteur de projet en matière de réduction des impacts visuels et de préservation du paysage, des principaux enjeux environnementaux et de la qualité de vie des habitants.

Le projet éolien Eole des Charmes relève également d'une logique d'aménagement et de développement basé sur la création d'un pôle de densification des éoliennes, afin d'éviter un mitage du territoire.

Le projet éolien vise à venir se greffer aux parcs éoliens existants, en suivant une logique d'implantation et de répartition en cohérence avec le territoire d'accueil.

RÉPONSE À LA DEMANDE DE COMPLÉMENT SUITE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU PROJET ÉOLIEN EOLE DES CHARMES

A l'issue de l'enquête publique concernant la recevabilité du projet éolien des Charmes,

le commissaire-enquêteur recommande de compléter et d'apporter des précisions concernant les observations formulées lors de l'enquête publique.

Afin de répondre à la demande de compléments et aux observations du commissaire-enquêteur,

nous avons listé et répondu de manière exhaustive à toutes les observations et demandes de compléments à apporter au dossier d'analyse paysagère et patrimoniale du projet éolien des Charmes.

Les éléments mis en évidence dans ce dossier permettent de s'assurer que la relation entre le territoire d'accueil et le projet éolien génère une cohérence et une harmonie visuelle, tout en limitant les risques de saturation visuelle et de covisibilité, sans porter préjudice aux habitants. La contrainte majeure est de préserver la qualité de vie des habitants en veillant aux risques de saturation visuelle, ainsi qu'aux effets cumulatifs entre les éoliennes.

Les demandes spécifiques du commissaire-enquêteur ont été analysées et illustrées à l'aide de photomontages, de profils topographiques et de cartes de saturation des villages, afin de permettre de répondre aux différentes observations indiquées.

On constate que les éléments mis en évidence dans ce dossier corroborent les conclusions relatives au contexte territorial et environnemental de l'analyse paysagère initiale. Les variations du relief, la présence d'écrans de végétation forestière et la distance de perception sont autant de facteurs qui vont permettre d'atténuer l'impact visuel des aérogénérateurs.

L'impact visuel des éoliennes projetées est rarement prégnant depuis les monuments analysés (*châteaux, églises...*), car ils sont situés en sein des espaces urbanisés des villages, donc protégés par le front bâti des habitations et par la végétation péri-urbaine.

De plus, les villages du périmètre d'étude sont en grande partie implantés dans les vallées en contrebas des plateaux.

Les massifs forestiers répartis sur les plateaux accentuent l'amplitude du relief, formant ainsi des écrans visuels naturels permettant de limiter le risque de covisibilité entre les monuments et le projet éolien.

On remarque que les perceptions visuelles depuis les parties Nord et Est du territoire sont relativement faible vis-à-vis du projet éolien.

Les caractéristiques paysagères (*relief, végétation forestière...*) contribuent fortement à atténuer l'impact visuel des éoliennes.

Cependant, on constate que certains secteurs spécifiques du périmètre d'étude à distance moyenne des éoliennes sont nettement plus sensible aux perceptions visuelles lointaines (*tels que les points de vue depuis la côte d'Occey au niveau de la ferme de la Combe du Puits et au niveau du belvédère d'Aubigny-sur Badin*).

Leur situation en surplomb au sein de vastes espaces ouverts génère des points de vue lointains permettant de voir les éoliennes.

Il est impossible de masquer totalement les éoliennes, seule une logique d'implantation adaptée au paysage permet une insertion réussie.

Au regard des différents éléments mis en évidence dans cette demande de complément, on considère que le territoire apparaît comme favorable au développement du projet éolien des Charmes.